

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 785

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **7 avril 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 785** modifiant le *Règlement numéro 77 concernant les nuisances*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 14 avril 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière